

# OPPORTUNITÉ

JUIN 2025

Titre de créance complexe de droit français présentant un **risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.**

Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis S.A. (le « Garant » ; Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+(<sup>1</sup>)). L'investisseur supporte le risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

**OPPORTUNITÉ JUIN 2025 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.**

- **Durée maximale d'investissement : 10 ans et 7 jours en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance(<sup>2</sup>) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé(<sup>2</sup>).
- **Période de commercialisation : du 19 mai 2025 au 27 juin 2025.** La période de commercialisation peut être close à tout moment. Pour les souscriptions dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, la période de commercialisation pourra être réduite.
- **Éligibilité : contrats d'assurance vie, de capitalisation(<sup>3</sup>) ou de retraite et comptes-titres.** La présente brochure décrit les caractéristiques d'**OPPORTUNITÉ JUIN 2025** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN : FR001400ZDZ7**
- **Produit réservé à une clientèle présente en France.**

Communication destinée à une clientèle professionnelle et non professionnelle au sens de la Directive MIF 2 2014/65/UE(<sup>4</sup>).  
Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

**VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.**

(1) Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(3) La liste des assureurs qui acceptent ce produit est disponible auprès de votre interlocuteur habituel chez Natixis Wealth Management.

(4) Directive 2014/65/UE du 14 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et de tous ses textes subséquents.

**OPPORTUNITÉ JUIN 2025 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :**

- Une exposition à la performance d'un panier équilibré composé de 10 actions (nommé ci-après le « Panier équilibré » ou le « Sous-Jacent ») : Allianz SE, Enel SpA, Cie Financiere Richemont SA, ASML Holding NV, Intesa Sanpaolo SpA, BNP Paribas SA, Vinci SA, Renault SA, TotalEnergies SE, Veolia Environnement SA<sup>(1)</sup>. Les cours de ces actions sont calculés dividendes non réinvestis.
- À partir de la fin du 2<sup>e</sup> semestre, un remboursement automatique anticipé du Capital Initial majoré d'un gain de 4,00 %<sup>(2)</sup> par semestre écoulé, soit 8,00 %<sup>(2)</sup> par année écoulée depuis la Date d'Évaluation Initiale<sup>(3)</sup>, si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 97,00 % de son Niveau Initial<sup>(4)</sup> à une Date d'Évaluation Semestrielle.
- À l'échéance des 10 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
  - Un remboursement du Capital Initial majoré d'un gain final de 80,00 %<sup>(2)</sup>, soit 4,00 % par semestre écoulé, équivalent à 8,00 % par année écoulée depuis la Date d'Évaluation Initiale<sup>(3)</sup>, si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 97,00 % de son Niveau Initial<sup>(4)</sup> à la Date d'Évaluation Finale<sup>(3)</sup>.
  - Un remboursement du Capital Initial<sup>(2)</sup>, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 97,00 % de son Niveau Initial<sup>(4)</sup> et supérieur ou égal à 60,00 % de son Niveau Initial<sup>(4)</sup> à la Date d'Évaluation Finale<sup>(3)</sup>.
  - Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 60,00 % de son Niveau Initial<sup>(4)</sup> à la Date d'Évaluation Finale<sup>(3)</sup>.

OPPORTUNITÉ JUIN 2025 est un Titre de créance pouvant être utilisé dans une optique de diversification de votre portefeuille d'investissement et ne doit pas en constituer l'intégralité.

**Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance OPPORTUNITÉ JUIN 2025, soit 1 000 euros.** Le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale du titre de créance, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. À toutes les Dates d'Évaluation du Panier équilibré mentionnées, les actions composant le Panier équilibré sont prises en compte à leur cours de clôture. **Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables**, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. **Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation.** Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros au 27 juin 2025 jusqu'à la Date d'Échéance (le 4 juillet 2035) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 27 juin 2025 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **OPPORTUNITÉ JUIN 2025**, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

(1) Pour plus le détail sur les actions composant le Panier équilibré, veuillez vous référer à la page 7.

(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure, de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(3) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9).

(4) Pour le détail de la détermination du Niveau Initial du Panier équilibré, voir en page 4.

## Avantages et inconvénients

### Avantages

- De la fin du 2<sup>e</sup> semestre à la fin du 19<sup>e</sup> semestre, si à une Date d'Évaluation Semestrielle, le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 97,00 % de son Niveau Initial<sup>(1)</sup>, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et récupère son **Capital Initial majoré d'un gain de 4,00 %<sup>(2)</sup> par semestre écoulé**, équivalent à 8,00 %<sup>(2)</sup> par année écoulée depuis la Date d'Évaluation Initiale<sup>(3)</sup> (soit un TRA brut maximum de 7,80 %<sup>(4)</sup>).
- À l'échéance des 10 ans, si **OPPORTUNITÉ JUIN 2025** n'a pas été remboursé par anticipation, et si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 97,00 % de son Niveau Initial<sup>(1)</sup> à la Date d'Évaluation Finale<sup>(3)</sup>, l'investisseur récupère **l'intégralité de son Capital Initial augmenté d'un gain final de 80,00 %<sup>(2)</sup>, soit 4,00 % par semestre écoulé, correspondant à 8,00 % par année écoulée depuis la Date d'Évaluation Initiale<sup>(3)</sup>**.
- À l'échéance des 10 ans, si **OPPORTUNITÉ JUIN 2025** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial<sup>(2)</sup>**, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 97,00 % de son Niveau Initial<sup>(1)</sup> et supérieur ou égal à 60,00 % de son Niveau Initial<sup>(1)</sup> à la Date d'Évaluation Finale<sup>(3)</sup>.

### Inconvénients

- **OPPORTUNITÉ JUIN 2025 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Évaluation Finale<sup>(3)</sup>, le niveau du Panier équilibré est inférieur à 60,00 % de son Niveau Initial<sup>(1)</sup>). La valorisation d'**OPPORTUNITÉ JUIN 2025** à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau du Panier équilibré autour des seuils de 60,00 % et de 97,00 %.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 2 semestres à 20 semestres soit de 1 an et 9 jours à 10 ans et 7 jours.
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité à 4,00 %<sup>(2)</sup> par semestre écoulé, soit 8,00 %<sup>(2)</sup> par année écoulée depuis la Date d'Évaluation Initiale<sup>(3)</sup>** (soit un TRA brut maximum de 7,80 %<sup>(4)</sup>). L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du Panier équilibré (Effet de Plafonnement du Gain).
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant le Panier équilibré.**
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

## Principaux facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure). Le Titre de créance OPPORTUNITÉ JUIN 2025 est notamment exposé aux risques suivants :

**Risque de perte en capital** : en cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable *a priori*. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

**Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent** : le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

**Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : en cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.

**Risque de volatilité, risque de liquidité** : une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.

**Risques liés à certains événements affectant le Sous-Jacent** : en cas de survenance de certains événements affectant l'Émetteur du Sous-Jacent ou le Sous-Jacent (tels qu'une fusion, une offre publique, l'ouverture d'une procédure collective ou la radiation de la cote), l'Émetteur pourrait, entre autres, rembourser de manière anticipée l'intégralité des titres de créance à leur juste valeur de marché, valeur qui pourrait être inférieure au montant de remboursement initialement prévu. Dans ce cas les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial.

(1) Pour le détail de la détermination du Niveau Initial du Panier équilibré, voir en page 4.

(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure, de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable *a priori*. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(3) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9).

(4) TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

## Mécanismes de remboursement

### Détermination du niveau du Panier équilibré

Le Panier équilibré est composé des actions Allianz SE, Enel SpA, Cie Financiere Richemont SA, ASML Holding NV, Intesa Sanpaolo SpA, BNP Paribas SA, Vinci SA, Renault SA, TotalEnergies SE, Veolia Environnement SA (dividendes non réinvestis). Chaque action représente un poids identique dans le calcul du niveau du Panier équilibré.

Le niveau du Panier équilibré est déterminé par la somme pondérée de la performance de chacune des actions. La performance de chaque action correspond à son cours de clôture observé à une Date d'Évaluation divisé par son cours initial (constaté à la Date d'Évaluation Initiale, soit le 27 juin 2025). Le Niveau Initial du Panier équilibré est donc égal à 100 % à la Date d'Évaluation Initiale.

### Mécanisme semestriel de remboursement automatique anticipé

De la fin du 2<sup>e</sup> semestre à la fin du 19<sup>e</sup> semestre, si à une Date d'Évaluation Semestrielle<sup>(1)</sup>, le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 97,00 % de son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante<sup>(1)</sup> :



soit un TRA brut<sup>(3)</sup> maximum de 7,80 %<sup>(5)</sup> et un TRA net<sup>(4)</sup> maximum de 6,72 %<sup>(5)</sup>.

- Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé **OPPORTUNITÉ JUIN 2025** s'arrête. Sinon, si à une Date d'Évaluation Semestrielle<sup>(1)</sup>, le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 97,00 % de son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **OPPORTUNITÉ JUIN 2025** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Évaluation Semestrielle ou à la Date d'Évaluation Finale<sup>(1)</sup>.

### Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la Date d'Évaluation Finale, le 27 juin 2035, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau du Panier équilibré une dernière fois.

- Si le niveau du Panier équilibré est **strictement inférieur à 60,00 % de son Niveau Initial**, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit<sup>(2)</sup> le 4 juillet 2035 :

Son Capital Initial diminué de la performance négative du Panier équilibré.  
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du niveau du Panier équilibré. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

Soit un TRA brut<sup>(3)</sup> strictement inférieur à -4,97 % (équivalent à un TRA net<sup>(4)</sup> de -5,92 %).

- Si le niveau du Panier équilibré est **strictement inférieur à 97,00 % de son Niveau Initial et supérieur ou égal à 60,00 % de son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 4 juillet 2035 :

L'intégralité du Capital Initial

Soit un TRA brut<sup>(3)</sup> de 0,00 % (équivalent à un TRA net<sup>(4)</sup> de -1,00 %).

- Si le niveau du Panier équilibré est **supérieur ou égal à 97,00 % de son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 4 juillet 2035 :



soit un TRA brut<sup>(3)</sup> de 6,04 % et un TRA net<sup>(4)</sup> de 4,98 %.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9).

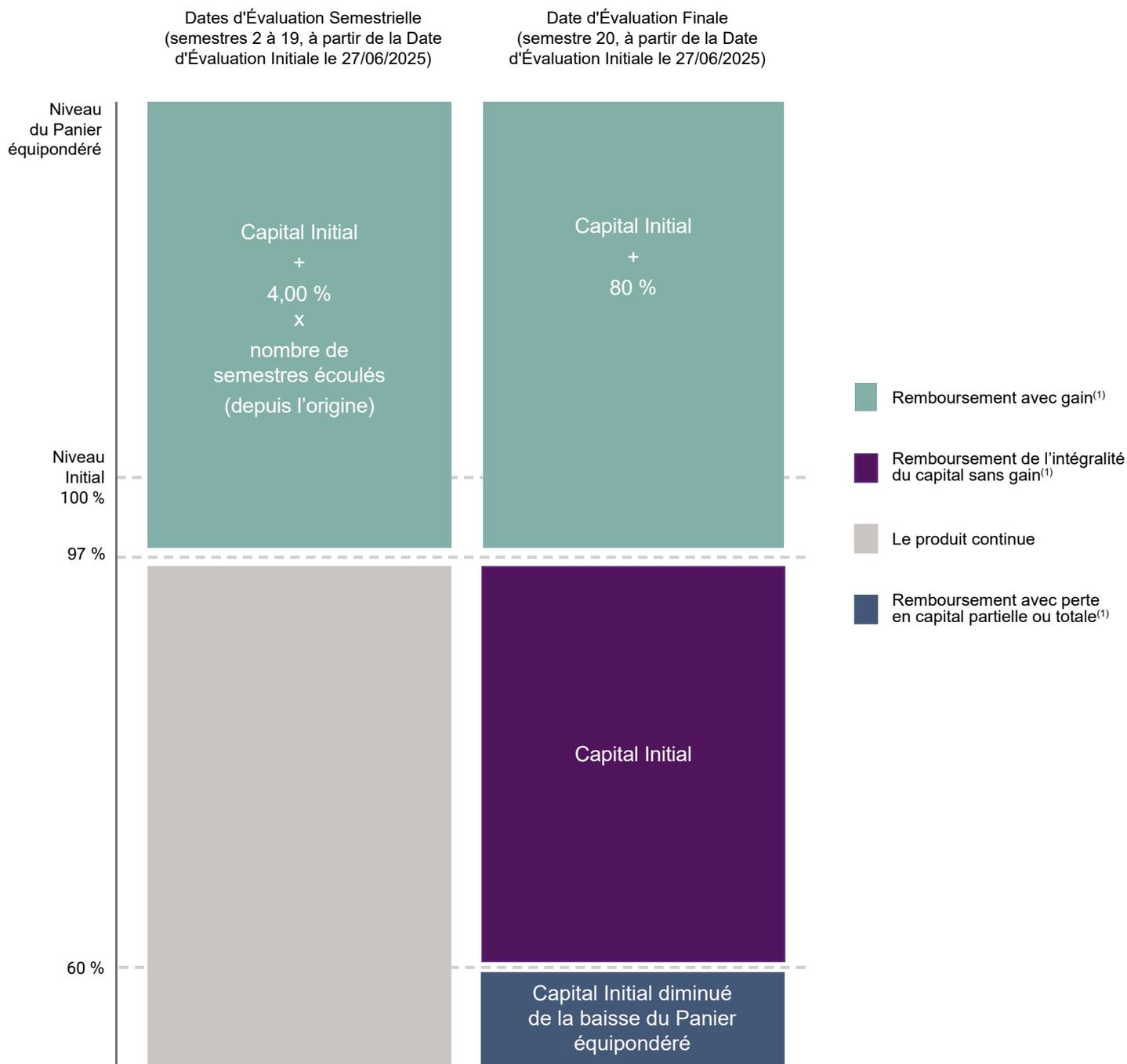
(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure, de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

(3) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

(4) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

(5) Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 8,00 % à la 1<sup>re</sup> Date de Remboursement Automatique Anticipé (soit le 6 juillet 2026).

## Résumé du mécanisme

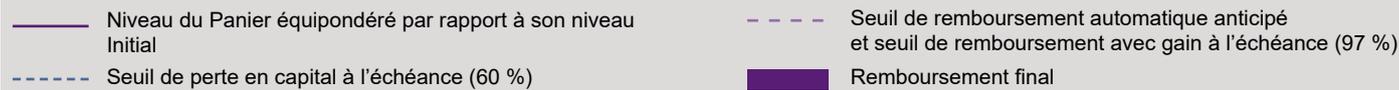


Graphique à caractère uniquement informatif. L'illustration graphique présentée ne constitue pas une prévision de la performance future de vos investissements. Elle a seulement pour but d'illustrer les mécanismes de votre investissement sur la durée de placement.

**En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable *a priori*. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.**

(1) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du Titre de créance jusqu'à son remboursement final.

## Illustrations du mécanisme de remboursement



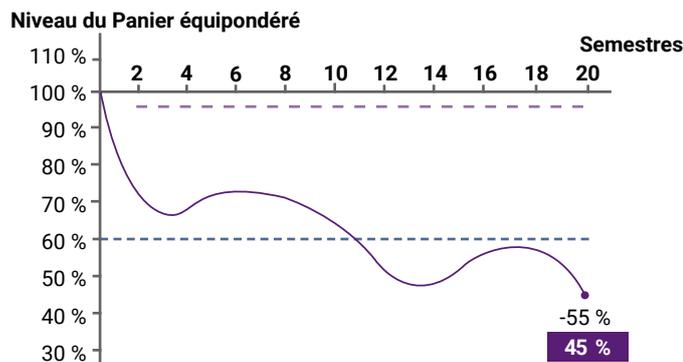
Ces graphiques ont été réalisés à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future du produit. Les données chiffrées de ces graphiques n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit sur la durée de placement. Elles ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. L'évolution de la valeur de votre investissement pourra s'écarter de ce qui est affiché, à la hausse comme à la baisse.

### Scénario défavorable : forte baisse du Panier équilibré à l'échéance (supérieure à 40 %)

- À chaque Date d'Évaluation Semestrielle<sup>(1)</sup>, le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 97,00 % de son Niveau Initial<sup>(2)</sup>. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Évaluation Finale<sup>(1)</sup>, le niveau du Panier équilibré est égal à 45 % de son Niveau Initial<sup>(2)</sup> (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit, à la Date d'Echéance, 45 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à la performance négative du Panier équilibré, soit une perte de 55 %.

**Remboursement final : 45 % du Capital Initial**  
**TRA brut<sup>(3)</sup> : -7,66 % (identique à celui du Panier équilibré<sup>(4)</sup>)**  
**TRA net<sup>(5)</sup> : -8,58 %**

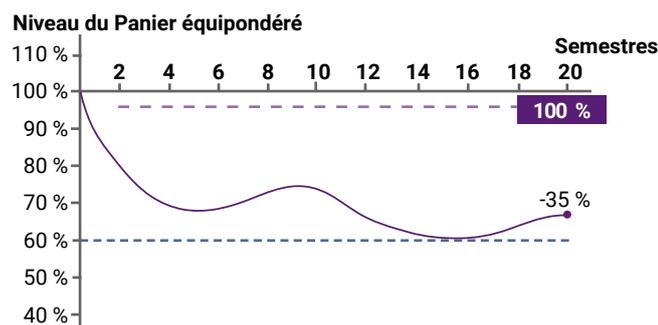
Dans le cas défavorable où le niveau du Panier équilibré baisserait de plus de 40 % à la Date d'Évaluation Finale<sup>(1)</sup>, la perte en capital serait supérieure à 40 % du Capital Initial, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.



### Scénario intermédiaire : baisse modérée du Panier équilibré à l'échéance (inférieure ou égale à 40 %)

- À chaque Date d'Évaluation Semestrielle<sup>(1)</sup>, le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 97,00 % de son Niveau Initial<sup>(2)</sup>. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Évaluation Finale<sup>(1)</sup>, le niveau du Panier équilibré est égal à 65 % de son Niveau Initial<sup>(2)</sup> (soit une baisse de 35 %) : l'investisseur récupère, à la Date d'Echéance, l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la performance négative du Panier équilibré à l'échéance.

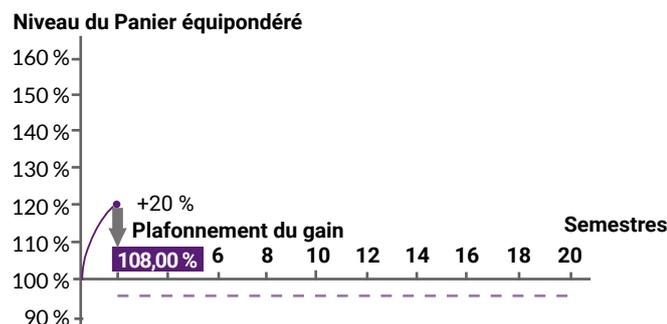
**Remboursement final : 100 % du Capital Initial**  
**TRA brut<sup>(3)</sup> : 0,00 % (contre -4,21 % pour le Panier équilibré<sup>(4)</sup>)**  
**TRA net<sup>(5)</sup> : -1,00 %**



### Scénario favorable : mise en évidence du plafonnement du gain (hausse du Panier équilibré en fin du 2<sup>e</sup> semestre, à partir de la Date d'Évaluation Initiale le 27/06/2025)

- À la 1<sup>re</sup> Date d'Évaluation Semestrielle<sup>(1)</sup>, à la fin du 2<sup>e</sup> semestre, le niveau du Panier équilibré est égal à 120 % de son Niveau Initial<sup>(1)</sup>, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit, à la 1<sup>re</sup> Date de Remboursement Automatique Anticipé, son Capital Initial augmenté d'un gain de 4,00 % par semestre écoulé soit 8,00 % au titre de l'année écoulée. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la performance du Panier équilibré (Effet de Plafonnement du Gain).

**Remboursement final : 108,00 % du Capital Initial**  
**TRA brut<sup>(3)</sup> : 7,80 % (contre 19,47 % pour le Panier équilibré<sup>(4)</sup>)**  
**TRA net<sup>(5)</sup> : 6,72 %**



Information importante : la valorisation d'OPPORTUNITÉ JUIN 2025 en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau du Panier équilibré et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Évaluation Semestrielle, si le niveau du Panier équilibré est proche de 97,00 % de son Niveau Initial, et à la Date d'Évaluation Finale, s'il est proche de 60,00 % et de 97,00 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours et de la volatilité du Panier équilibré, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9).

(2) Pour le détail de la détermination du Niveau Initial du Panier équilibré, voir en page 4

(3) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

(4) Hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par les actions composant le Panier équilibré.

(5) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

## Présentation des actions composant le Panier équilibré

### Action Allianz SE

Allianz SE, via ses filiales, offre des services financiers et d'assurance, y compris assurance de dommages, vie et santé, crédit, automobile et voyage ainsi que des services de gestion de fonds. Le cours de l'action Allianz SE est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1zALV/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de Allianz SE, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de Allianz SE : [https://www.allianz.com/en/investor\\_relations.html](https://www.allianz.com/en/investor_relations.html).

### Action Enel SpA

Enel SpA est une compagnie d'électricité multinationale et un acteur intégré sur les marchés mondiaux de l'électricité, du gaz et des énergies renouvelables. Elle produit de l'énergie et distribue de l'électricité pour les entreprises et ménages du monde entier. Elle gère des centrales éoliennes, solaires, géothermiques et hydroélectriques en Europe, Amérique, Afrique, Asie et Océanie. Le cours de l'action Enel SpA est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1gENEL/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de Enel SpA, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de Enel SpA : <https://www.enel.com/investors/financials>.

### Action Cie Financiere Richemont SA

Compagnie Financière Richemont SA, via ses filiales, fabrique et vend au détail des produits de luxe, y compris des bijoux, montres, maroquinerie, stylos, et vêtements pour hommes et femmes. Elle a des clients dans le monde entier. Le cours de l'action Compagnie Financière Richemont est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/2aCFR/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de Compagnie Financière Richemont, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de Compagnie Financière Richemont : <https://www.richemont.com/investors/results-reports-presentations/>.

### Action ASML Holding NV

ASML Holding N.V. développe, produit et vend du matériel de fabrication de semi-conducteurs, notamment des machines pour la production de puces par procédé lithographique. Elle a des clients dans le monde entier. Le cours de l'action ASML Holding NV est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rAASML/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de ASML Holding NV, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de ASML Holding NV : <https://www.asml.com/en/investors>.

### Action Intesa Sanpaolo SpA

Intesa Sanpaolo S.p.A. collecte des dépôts et offre des services bancaires et financiers tels que des prêts à la consommation, gestion d'actifs, services bancaires en ligne, banque d'affaires, courtage, affacturage et crédit-bail en plus de gérer des fonds de placement. Elle exploite des succursales en Italie et des bureaux en Europe, en Asie et aux USA. Le cours de l'action Intesa Sanpaolo est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1gISP/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats d'Intesa Sanpaolo, veuillez-vous rendre sur la page investisseur d'Intesa Sanpaolo : <https://group.intesasanpaolo.com/en/investor-relations/financial-reports>.

### Action BNP Paribas SA

BNP Paribas propose des services de banque commerciale, de banque de détail, de banque d'investissement, de banque privée et de banque d'entreprise, ainsi que des services de gestion d'actifs et de conseil en investissement aux institutions et aux particuliers. Elle a des clients dans le monde entier. Le cours de l'action BNP Paribas est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1r-PBNP/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de BNP Paribas, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de BNP Paribas : <https://invest.bnpparibas/>.

### Action Vinci SA

Vinci fournit des services de concessions, d'énergie et de construction. La société conçoit, finance, construit et exploite des infrastructures et des installations pour les secteurs du transport, de l'énergie et de la construction. Elle a des clients dans le monde entier. Le cours de l'action Vinci SA est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPDG/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de Vinci SA, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de Vinci SA : <https://www.vinci.com/finances/investisseurs>.

## Action Renault SA

Renault conçoit, fabrique, commercialise et répare des voitures particulières et des véhicules utilitaires légers. La société fournit des solutions de financement, y compris des crédits pour des véhicules neufs et d'occasion. Ses clients sont dans le monde entier. Le cours de l'action Renault SA est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPRNO/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de Renault SA, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de Renault SA : <https://www.renaultgroup.com/finance>.

## Action TotalEnergies SE

TotalEnergies SE est une société du secteur de l'énergie. Elle produit, transporte et distribue du pétrole brut, du gaz naturel et de l'électricité bas carbone. Elle raffine également des produits pétrochimiques et exploite des stations-service dans le monde entier. Le cours de l'action TotalEnergies SE est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPTTE/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de TotalEnergies SE, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de TotalEnergies SE : <https://totalenergies.com/fr/investisseurs/resultats>.

## Action Veolia Environnement SA

Veolia Environnement fournit des services de transformation écologique. L'entreprise conçoit et propose des solutions de gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie. Elle a des clients dans le monde entier. Le cours de l'action Veolia Environnement SA est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPVIE/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de Veolia Environnement SA, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de Veolia Environnement SA : <https://www.veolia.com/fr/finance/espace-analystes-investisseurs>.

Sources : Bloomberg, Boursorama, et les sites internet des entreprises, au 29 avril 2025.  
Pour information, des résultats peuvent être publiés pendant la période de commercialisation.  
Se référer aux sites internet de chaque entreprise pour plus d'informations.

## Performances historiques du cours des actions et du Panier équilibré

**Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.**

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Performances cumulées comparatives (dividendes non réinvestis)	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	10 ans
Allianz SE	36,05 %	58,80 %	68,51 %	65,65 %	115,31 %	133,03 %
Enel SpA	23,16 %	21,79 %	21,38 %	-10,63 %	22,76 %	74,20 %
Cie Financiere Richemont SA	13,40 %	0,20 %	30,19 %	56,38 %	164,93 %	71,52 %
ASML Holding NV	-31,94 %	1,92 %	6,52 %	6,31 %	114,53 %	484,79 %
Intesa Sanpaolo SpA	32,18 %	96,79 %	143,64 %	104,33 %	224,25 %	51,96 %
BNP Paribas SA	10,58 %	26,47 %	49,82 %	38,56 %	150,34 %	26,43 %
Vinci SA	8,91 %	7,84 %	30,16 %	34,25 %	61,16 %	115,23 %
Renault SA	-4,20 %	38,30 %	102,66 %	32,49 %	156,03 %	-51,16 %
TotalEnergies SE	-23,83 %	-8,66 %	13,13 %	41,33 %	61,37 %	6,52 %
Veolia Environnement SA	9,13 %	10,46 %	13,99 %	23,19 %	69,99 %	68,16 %
<b>Panier d'Actions Équilibré</b>	<b>7,34 %</b>	<b>25,39 %</b>	<b>48,00 %</b>	<b>39,19 %</b>	<b>114,07 %</b>	<b>98,07 %</b>

Sources : Bloomberg, données du 28/04/2015 au 28/04/2025.

## Caractéristiques principales

Code ISIN	FR001400ZDZ7
Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes ») relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 7 juin 2024 par l'AMF sous le n° 24-210, qui sera mis à jour au plus tard le 6 juin 2025.
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (Standard & Poor's : A +/- Moody's : A1 / Fitch : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Période de commercialisation	Du 19 mai 2025 (9h00 CET) au 27 juin 2025 (17h00 CET). La période de commercialisation peut être close à tout moment. Pour les souscriptions dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, la période de commercialisation pourra être réduite.
Devise	Euro (€)
Sous-jacent	Panier équilibré composé des actions ci-dessous, dividendes non réinvestis : - Allianz SE (ticker : ALV GY ; ISIN : DE0008404005) ; - Enel SpA (ticker : ENEL IM ; ISIN : IT0003128367) ; - Cie Financière Richemont SA (ticker : CFR SE ; ISIN : CH0210483332) ; - ASML Holding NV (ticker : ASML NA ; ISIN : NL0010273215) ; - Intesa Sanpaolo SpA (ticker : ISP IM ; ISIN : IT0000072618) ; - BNP Paribas SA (ticker : BNP FP ; ISIN : FR0000131104) ; - Vinci SA (ticker : DG FP ; ISIN : FR0000125486) ; - Renault SA (ticker : RNO FP ; ISIN : FR0000131906) ; - TotalEnergies SE (ticker : TTE FP ; ISIN : FR0000120271) ; - Veolia Environnement SA (ticker : VIE FP ; ISIN : FR0000124141).
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'Emission	100,00 %
Prix de Commercialisation	100,00 %
Commissions de distribution	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,50 % du montant nominal des Titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des Titres de créance. Le paiement de cette commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
Durée maximale d'investissement	10 ans et 7 jours
Date d'Émission	19 mai 2025
Niveau Initial	Le Niveau Initial du Panier équilibré est égal à 100 % à la Date d'Évaluation Initiale.
Date d'Évaluation Initiale	27 juin 2025
Dates d'Évaluation Semestrielle	29/06/2026; 28/12/2026; 28/06/2027; 27/12/2027; 27/06/2028; 27/12/2028; 27/06/2029; 27/12/2029; 27/06/2030; 27/12/2030; 27/06/2031; 29/12/2031; 28/06/2032; 27/12/2032; 27/06/2033; 27/12/2033; 27/06/2034; 27/12/2034.
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	06/07/2026; 04/01/2027; 05/07/2027; 03/01/2028; 04/07/2028; 03/01/2029; 04/07/2029; 03/01/2030; 04/07/2030; 03/01/2031; 04/07/2031; 05/01/2032; 05/07/2032; 03/01/2033; 04/07/2033; 03/01/2034; 04/07/2034; 03/01/2035.
Date d'Évaluation Finale	27 juin 2035
Date d'Échéance	4 juillet 2035
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où les cours de clôture des actions constituant le Panier équilibré sont publiés.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Marché secondaire	Natixis SA pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00 %.
Agent de Calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des titres de créance	Bourse du Luxembourg
Éligibilité	Contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite et comptes-titres

## AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec Natixis Wealth Management qui commercialise le produit OPPORTUNITÉ JUIN 2025. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les titres de créance.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance.

Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. Avant toute souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base d'OPPORTUNITÉ JUIN 2025 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque/aux pertes potentielles lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres de créance décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. OPPORTUNITÉ JUIN 2025 est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 7 juin 2024 par l'AMF sous le n° 24-210 (le « Prospectus de Base »), et des conditions définitives en date du 15 mai 2025 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (le « Règlement Prospectus ») tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)), de Natixis ([https://cib.natixis.com/Devinet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/307/PROGRAM\\_SEARCH](https://cib.natixis.com/Devinet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/307/PROGRAM_SEARCH), <https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400ZDZ7/FT/DS>) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sont disponibles auprès de Natixis 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les titres de créance offerts ou admis à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

Natixis Wealth Management informe les investisseurs (i) qu'un prospectus de base remplaçant le Prospectus de Base sera publié avant le 6 juin 2025 (le « Prospectus de Base 2025 ») et que (ii) des suppléments au Prospectus de Base 2025 pourraient être publiés avant le 27 juin 2025. Le Prospectus de Base 2025 et, le cas échéant, tout supplément postérieur seront disponibles sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur demande écrite auprès de l'Émetteur (Natixis-BP4-75060 Paris Cedex 02 France). Les investisseurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication du Prospectus de Base 2025 ou d'un supplément au Prospectus de Base 2025 auront le droit de retirer leur acceptation pendant une période de trois jours ouvrables après la publication du Prospectus de Base 2025 ou celle du supplément précité. Les investisseurs ayant accepté de souscrire perdent leur droit à se rétracter si la livraison des titres a été effectuée ou bien si l'offre est clôturée (y compris par anticipation). Natixis Wealth Management aidera les investisseurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication du Prospectus de Base 2025 ou celle du supplément précité et qui le souhaitent à exercer leur droit de retirer leur acceptation.

Natixis Wealth Management

115, rue Montmartre - CS 21818 75080 Paris CEDEX 2 - Tél : +33 (0) 1 58 19 70 00 - <https://www.wealthmanagement.natixis.com>

Société anonyme à conseil d'administration au capital social de 166 117 719,46 euros - 306 063 355 RCS Paris - TVA : FR 08 306 063 355

Courtier d'assurances n° ORIAS 07 006 332 - Siège social : 115, rue Montmartre 75002 Paris

Titulaire de l'identifiant unique REP papiers n° FR232581\_01QHNQ délivré par l'ADEME

Date de rédaction de la brochure : 29 avril 2025